

COMITE REGIONAL DU SPORT AUTOMOBILE AQUITAINE

**ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE
CLUB DU SUD-OUEST**

- :-

ECURIE DORDOGNE PERIGORD

Rallye
24

REGLEMENT

NOTE IMPORTANTE A

MESDAMES ET MESSIEURS LES CONCURRENTS.

C'est grâce à la compréhension des Municipalités et Communes traversées par :

LE RALLYE REGIONAL « 24 DORDOGNE PERIGORD »

que l'Association Sportive Automobile Club du Sud-Ouest et l'Ecurie DORDOGNE PERIGORD ont pu organiser pour vous cette 11^e édition.

C'est cependant grâce à votre sportivité et par l'attitude que vous aurez adoptés durant les RECONNAISSANCES du parcours que la pérennité de cette épreuve pourra être assurée.

Aussi, nous vous demandons expressément de respecter la sécurité et la tranquillité de ces populations et de ces villages qui vous accueillent.

Ceci implique le STRICT RESPECT des dispositions fixées par le Code de la route et le RESPECT DES LIMITATIONS DE VITESSE.

Des contrôles seront effectués par l'Organisation du Rallye et la GENDARMERIE.

D'une façon générale ces dispositions s'appliquent à l'ensemble de l'épreuve : une surveillance sera établie par les services de police et de Gendarmerie : TOUT CONCURRENT QUI FERAIT L'OBJET D'UN PROCES VERBAL SE VERRA REFUSER LE DEPART DE L'EPREUVE.

Il vous est demandé, également, lors des reconnaissances et durant l'épreuve de veiller à ce qu'aucune dégradation ne soit apportée à l'environnement. Vous voudrez bien le rappeler à vos équipes d'assistance.

Nous comptons sur votre compréhension.

De l'élégance de votre attitude et de votre comportement responsable dépend l'avenir des Rallyes.

SOYEZ EN REMERCIÉS.

Le Comité d'Organisation.

SOMMAIRE

- ARTICLE 1 - ORGANISATION**
 - 1.1 Officiels
 - 1.2 Eligibilité
 - 1.3 Vérifications

- ARTICLE 2 - ASSURANCES**

- ARTICLE 3 - CONCURRENTS ET PILOTES**
 - 3.1 Demande d'engagement – inscriptions – concurrents admis
 - 3.2 Equipages
 - 3.3 Ordre de départ

- ARTICLE 4 - VOITURES ET EQUIPEMENTS**
 - 4.1 Voitures admises
 - 4.2 Pneumatiques
 - 4.3 Limitation de changements de pièces
 - 4.4 Assistance

- ARTICLE 5 - PUBLICITE**

- ARTICLE 6 - SITES ET INFRASTRUCTURES**
 - 6.1 Description
 - 6.2 Reconnaissances
 - 6.3 Carnet de contrôle
 - 6.4 Circulation

- ARTICLE 7 - DEROULEMENT DE L'EPREUVE**
 - 7.1 Départ
 - 7.2 Dispositions générales relatives aux contrôles
 - 7.3 Contrôles : CP – CH – mise hors course
 - 7.4 Contrôle de regroupement
 - 7.5 Epreuves spéciales
 - 7.6 Parc fermé

- ARTICLE 8 - PENALITES – RECLAMATIONS - APPELS**

- ARTICLE 9 - CLASSEMENTS**

- ARTICLE 10- PRIX**

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE CLUB DU SUD-OUEST
11^e RALLYE REGIONAL « 24 DORDOGNE PERIGORD »
17 & 18 FEVRIER 2007

PROGRAMME

PARUTION DU REGLEMENT	Mardi 02 janvier 2007
OUVERTURE DES ENGAGEMENTS	Mardi 02 janvier 2007
CLOTURE DES ENGAGEMENTS	Lundi 5 février 2007 à minuit
VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES	Vendredi 16 février 2007 de 17h00 à 19h30 Samedi 17 février 2007 de 8h00 à 10h30 SE compétition – zone de Bareyrout - Boulazac
VERIFICATIONS TECHNIQUES	Vendredi 16 février 2007 de 17h30 à 20h00 Samedi 17 février 2007 de 8h30 à 11h00 SE compétition – zone de Bareyrout - Boulazac
PARUTION DU ROAD BOOK	Samedi 10 février 2007
1 ^{er} REUNION DU COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS	Samedi 17 février 2007 à 11h30 Eco musée de la truffe à SORGES
PUBLICATION DES EQUIPAGES ADMIS AU DEPART	Le samedi 17 février 2006 à 12h00
DEPART DU RALLYE - 1 ^{ère} VOITURE	Samedi 17 février 2007 à 13h00 Place du théâtre à PERIGUEUX
ARRIVEE DU RALLYE – 1 ^{ère} VOITURE	Samedi 17 février 2007 à 20 h 56 Ancien stade de football à SORGES
VERIFICATION FINALE	Garage PHIL AUTOS à La Douze
PUBLICATION DES RESULTATS	30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent Ancien stade de football à SORGES
REMISE DES PRIX	Dimanche 18 février 2007 à 10h30 Bowling de Trélissac

NOTA : Les voitures seront placées en parc fermé sur la place du théâtre à PERIGUEUX, dès la fin des vérifications administratives et techniques. Le parc fermé place du théâtre sera gardé pendant la nuit du vendredi au samedi.

Parking remorque obligatoire : derrière le parc fermé à SORGES.

ARTICLE 1 - ORGANISATION

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE CLUB DU SUD-OUEST, avec le concours de l'Ecurie DORDOGNE PERIGORD, organise les :

17 & 18 FEVRIER 2007

le 11^e RALLYE REGIONAL « 24 DORDOGNE PERIGORD »

Le présent règlement a été enregistré à la F.F.S.A sous le Permis d'Organisation R 18 en date du 4 janvier 2007 et il a été enregistré par le Comité Régional d'Aquitaine sous le n° 02 en date du 22 décembre 2006. Il complète les règlements édictés par la F.F.S.A.

COMITE D'ORGANISATION

Président : Monsieur Patrick LOPEZ

Vice-président : Monsieur Michel DUCHE

Trésorière : Madame Karine COCHET

Secrétaires : Madame Valérie BORDAS

Membres : Stéphanie LOUBET, Richard CABEDOCE, Karine BUTON, Christophe SOULIER, Sabine CHAMINADE, Laurent BORDERIE, Jérôme JOUSSELY, Bruno BRUN, Claude LEMBLAIS, Christelle BRUN, Marielle CHAMINADE, Emmanuel BORDERIE, Kévin LOPEZ.

Secrétariat du Rallye :

Ecurie DORDOGNE PERIGORD « Clos Fournier » 24750 CHAMPCEVINEL

Contact : Karine COCHET ☎ fax : 05-53-04-09-24 mail : kbs@wanadoo.fr

Permanence du rallye :

Ecurie DORDOGNE PERIGORD

« Clos Fournier » 24750 CHAMPCEVINEL

A compter du Vendredi 16 février 2007, au P.C. Eco musée de la truffe à SORGES.

1.1 – OFFICIELS

Directeur de course : Frédérick DUCROCQ

19399-10/04

Directeurs de course adjoints

Joël DO VALE

7681-10/03

Laurent TEILLARD

10182-17/05

Directeurs délégués aux E.C. :

Nathalie MONZAT

Guy TRONCAL

1056-

Président du Collège des Commissaires Sportifs : Jean-Paul DOUCET

10615-10/03

Commissaires Sportifs :

Robert COMBE

11108-10/06

Annie FOURCADE

15323-10/06

Chargé des Relations avec les concurrents :

Jean François FOURCADE

8460-10/06

Renée JECKER

11119-10/04

Commissaires techniques

Paul GIBISSIER : Responsable

19279-10/04

Serge LARQUEY

8454-10/06

Claude PINA

13191-10/04

Alexandre FOURCADE

28760-10/06

Vincent TASTET

Chronométrateurs :

Jean-Pierre PERRIER

21244-10/15

Sylvie BUZZIGHIN

37279-10/06

Laurent LAPOUGE

13530-10/15

Monique BOUGEOIS

132559-10/04

Pascale LEFEVRE

2971-11/06

Médecins: Messieurs SEGONZAC et VELLUET

1.2 - ELIGIBILITE

Le 11^e Rallye Régional « 24 DORDOGNE PERIGORD » compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2007
- Le Championnat du Comité Régional du Sport Automobile d'Aquitaine
- Le Championnat du Comité Régional du Sport Automobile du Limousin
- Le Challenge des Commissaires du Comité Aquitaine

1.3 - VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications qui auront lieu le :

- ADMINISTRATIVES : **Vendredi 16 Février 2007 de 17 h 00 à 19 h30**
 Samedi 17 Février 2007 de 8 h 00 à 10 h 30
 SE compétition – zone de Bareyrrou - Boulazac

Temps imparti entre les vérifications administratives et techniques : 30 minutes.

-TECHNIQUES : **Vendredi 16 Février 2007 de 17 h 30 à 20 h 00**
 Samedi 17 Février 2007 de 8 h 30 à 11 h 00
 SE compétition – zone de Bareyrrou - Boulazac

Les vérifications finales seront effectuées au GARAGE PHIL AUTOS à La Douze.
Le prix de la Main d'Oeuvre est de 45 € TTC.

ARTICLE 2 - ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3 – CONCURENENTS ET PILOTES

3.1 - DEMANDE D'ENGAGEMENT-INSCRIPTIONS

Toute personne qui désire participer au 11^e Rallye Régional « 24 DORDOGNE PERIGORD » doit adresser au Secrétariat du Rallye :

ECURIE DORDOGNE PERIGORD
« Clos Fournier » 24750 CHAMPCEVINEL

la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée *avant le Lundi 5 Février 2007* à 0 H (cachet de la Poste faisant foi) accompagnée OBLIGATOIREMENT du montant des droits d'engagement.
Le nombre des engagés est fixé à CENT (100) véhicules maximum.

3.1.1 : CONCURENENTS ADMIS

Conforme au règlement F.F.S.A

3.1.1.2 :

Les droits d'engagement sont ainsi fixés :

a - avec la publicité facultative des organisateurs : DEUX CENT DIX EUROS

b - sans la publicité facultative des organisateurs : QUATRE CENT VINGT EUROS

Les chèques sont à libeller à l'ordre de l'Ecurie DORDOGNE PERIGORD.

Ils seront encaissés après le rallye.

Toute demande d'engagement dûment complétée et accompagnée des droits d'engagements envoyée avant le 26 janvier 2007, cachet de la poste faisant foi, bénéficiera d'une réduction de 20 €.

3.1.1.3 : La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.2 - EQUIPAGES.

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

3.3 - ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 4 : VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 : VOITURES ADMISES

Conforme au règlement standard F.F.S.A : A/FA, N/FN, F2000 et GT de série.

4.2 : PNEUMATIQUES – Règlementation de l'utilisation des pneumatiques

Conforme au règlement standard FFSA

4.3 : LIMITATION DE CHANGEMENTS DE PIECES

Conforme au règlement standard FFSA.

4.4 : ASSISTANCE

L'assistance est obligatoire au Parc d'AGONAC. Elle est strictement interdite en dehors.

ARTICLE 5 – PUBLICITE

La publicité obligatoire sera communiquée par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6 : SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 - DESCRIPTION

Le 11^e Rallye Régional « 24 DORDOGNE PERIGORD » représente un parcours de : 129,970 km.

Il se compose d'une étape divisée en trois sections.

Il comporte six épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,300 km.

Les épreuves spéciales sont :

- AGONAC -SENCENAC PUY DE FOURCHES	soit 5,100 x 3	15,300 km.
- LIGUEUX - SORGES	soit 8,000 x 3	24,000 km.
	TOTAL	39,300 km.

L'itinéraire figure dans l'annexe « Itinéraire ».

6.2 – RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Les reconnaissances sont LIMITEES à quatre (4) passages maximum.

Elles sont UNIQUEMENT autorisées : **Dimanche 11 février et vendredi 16 février de 8h à 20h**

En dehors de ces dates et horaires, les reconnaissances sont INTERDITES.

Des CONTROLES seront effectuées et des sanctions seront prises pouvant aller jusqu'à l'exclusion du Rallye.

Les numéros de reconnaissance devront être IMPERATIVEMENT collés sur les véhicules de façon très visible (pare-brise).

6.3 - CARNET DE CONTROLE

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

6.4 : CIRCULATION

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Il est impératif de ne pas gêner la circulation et de se conformer aux règles du Code de la Route.

ARTICLE 7 : DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1- DEPART

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7.2 - DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Les signes distinctifs des commissaires sont :

- Commissaires de Route : badge et combinaison blanche
- Chefs de Poste : badge.

7.3 – CONTROLES : C.P. – C.H. – MISE HORS COURSE

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7.4 - CONTROLE DE REGROUPEMENT

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7.5 - EPREUVES SPECIALES (E.S.)

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7.6 - PARC FERME

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 8 : PENALITES – RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 9 - CLASSEMENT

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 10 - PRIX – COUPES

PRIX EN ESPECES :

1 ^{er} SCRATCH	300 €
2 ^e SCRATCH	230 €
3 ^e SCRATCH	180 €
4 ^e SCRATCH	150 €
5 ^e SCRATCH	120 €

1 ^{er} GROUPE si 3 partants	220 €
2 ^e GROUPE si + de 3 partants	150 €
3 ^e GROUPE si + de 5 partants	120 €

1 ^{er} CLASSE si + de 3 partants	210 €
1 ^{er} CLASSE si – de 3 partants	105 €
2 ^e CLASSE si + de 3 partants	90 €

Classement féminin - 1 ^{ère} (si au moins deux équipages féminins partants, sinon le prix sera réduit à 50 %)	210 €
--	-------

*LE GROUPE ET LE SCRATCH SONT CUMULABLES
LE GROUPE ET LA CLASSE NE SONT PAS CUMULABLES.*

Des coupes récompenseront les COMMISSAIRES DE ROUTE et les CIBISTES présents à la remise des prix.

La remise des prix se déroulera le :

**DIMANCHE 18 FEVRIER 2007 à 10 h 30
Au Snook Bowl Palace – Bowling à Trélissac**

-:-